

La Maçonnerie Française

Déclaration commune des Obédiences maçonniques françaises

Héritières de près de trois siècles de Franc-Maçonnerie en France assumant leurs racines communes dans les Obligations inscrites par James Anderson en 1723, fières de leurs identités et de la diversité des parcours qu'elles offrent à des Sœurs et des Frères de toutes origines et de toutes conditions, les Obédiences maçonniques françaises, fondatrices de « La Maçonnerie Française », proclament la déclaration commune suivante :

A l'écart des controverses partisans, engagées dans une démarche initiatique qui émancipe les consciences, les Obédiences maçonniques françaises affirment en commun :

- La primauté d'un parcours équilibré entre démarche initiatique, pratique d'une méthode symbolique et engagement citoyen et social ;
- Le rejet de tout dogmatisme et de toute ségrégation ;
- Le refus de tous les intégrismes et de tous extrémismes ;
- La volonté de travailler à l'amélioration de la condition humaine, aux progrès des libertés individuelles et collectives ;
- La défense et la promotion de la liberté absolue de conscience de pensée, d'expression et de communication ;
- La défense et la promotion de la laïcité, liberté essentielle qui permet toutes les autres ;
- La recherche du dialogue pour la paix, la fraternité et le développement.

Elles décident de travailler ensemble à l'amélioration de l'homme et de la Société et invitent les Sœurs et les Frères de toutes les Obédiences maçonniques à rejoindre cette démarche commune.

Grand
Orient de France

Fédération Française du Droit Humain

Grande Loge de
France

Grande Loge Féminine de France

Grande Loge Féminine de Memphis
Misraïm

Grande Loge Traditionnelle et Symbolique Opéra

Grande Loge Mixte de France
Grande Loge Mixte Universelle

Loge Nationale
Française

Fait à Paris, au siège du Grand Orient de France le 20 Février 2002